

17 février 2020  
16.10  
3245

9

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale

No de Division : 01-Montréal  
No de Cour: 500-11-057592-194  
No de Surintendant: 41-2592955

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE :

Montréal, le 17/02/2020  
Vu les représentations du  
syndic ainsi que les conclusions  
de la requête, cette dernière  
est ACCORDÉE selon les  
conclusions et le délai  
proposé jusqu'au 3 avril 2020.  
LE TOUT DANS FAVOR.

9392-8513 QUÉBEC INC., personne insolvable ayant son siège et sa principale place d'affaire au 112, rue McGill, en la ville de Montréal, province de Québec, H2Y 2E5;

Débitrice

- et -

MNP LTÉE, personne morale ayant son siège et sa principale place d'affaire au 1155, boulevard René-Lévesque Ouest, 23<sup>e</sup> étage, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H3B 2K2;

Syndic

*Patrick Gosse*  
M<sup>e</sup> PATRICK GOSSELIN  
Registraire (Art. 50.4(9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE SIÉGEANT EN MATIÈRE DE FAILLITE EN ET POUR LA DIVISION DE MONTRÉAL, OU AU REGISTRAIRE, NOUS SOUMETTONS CE QUI SUIT:

1. Le 5 décembre 2019, 9392-8513 Québec Inc. (la "Débitrice") a déposé un Avis d'intention de faire une proposition ("l'Avis") conformément aux dispositions de l'article 50.4(1) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (la "Loi"), tel qu'il appert du dossier de la cour;
2. Le délai initial de protection de 30 jours prévu par l'avis d'intention se termine le 3 janvier 2020 et la Débitrice a obtenu une prorogation de délai jusqu'au 17 février 2020 pour le dépôt d'une proposition;
3. La Débitrice ne sera pas en mesure de déposer une proposition à ce jour;
4. La Débitrice est une entreprise œuvrant dans le domaine de la restauration;